

## ESP : l'équipe 13 ans accède à la division supérieure

Les joueurs de 13 ans de l'ESP football jouaient à domicile, samedi 22, contre le Folclo. Évoluant pour la première fois sur le terrain d'honneur, les jeunes ploemelois ont remporté la victoire, 6-0. Ce résultat leur permet de confirmer leur première place et d'accéder à la division supérieure pour la deuxième phase du championnat, qui débutera en janvier.

Avec 38 buts marqués en 6 matches, ils sont classés 2<sup>es</sup> au challenge de l'Offensif du Morbihan. « C'est un vrai groupe, à l'écoute, et très appliqué dans les consignes. C'est un réel plaisir de les entraîner », précisent en chœur Laurent Dano et Guy Glouet, leurs responsables. « Ils sont treize et c'est un peu juste pour la division supérieure. On aimerait encore accueillir un ou deux joueurs. »

Pour cette première phase de la saison, ils seront récompensés en étant ramasseurs de balles au match Lorient - Nancy du 7 décembre. Les autres équipes de foot à onze ne sont pas en reste. Les joueurs de 15 ans, en entente avec Landaul, et encadrés par Aurélien Le Bayon, Jérémy Le Plaire et Patrice Le Huec, actuellement 1<sup>ers</sup> ex-aequo avec la Ria, joueront un match décisif dans quinze jours à domicile face à ce même adversaire.

Les joueurs de 18 ans, encadrés



L'équipe des 13 ans réalise une belle première partie de saison qui lui permet de monter en catégorie supérieure dès janvier.

par Franck Le Baron, Nicolas Hervé, Jean-Yves Le Plaire et Jacques Le Quellec, sont également 1<sup>ers</sup> avec Quiberon et joueront leur montée samedi prochain à domicile.

« Les trois équipes réalisent un début de saison de qualité. Si on peut les faire monter, cela permettra aux générations futures

de jouer à un niveau supérieur. C'est bien parti mais c'est surtout la présence aux entraînements et la détermination des jeunes qu'il faut souligner, il ne faut pas oublier non plus le travail effectué par Guy Nicolazic et son équipe à l'école de football », précise Laurent Dano, responsable du foot à 11.